



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 avril 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Une des vingt-deux personnes présentes pose des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 31 - Quel est le coût unitaire, le coût d'installation, est-ce qu'une étude a été réalisée?
- Sujet 29 - Commentaires sur le travail des pompiers.

2017-105

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

48. Farnham s'active.
49. Fédération québécoise des Municipalités - Congrès.
50. Libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair.
51. Réception provisoire des travaux des rues Dynes, Stevens et Pollender - Phase 3 du Quartier des Braves.
52. Offices municipaux d'habitation - Projet de regroupement.

Procès-verbaux

2017-106

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 20 mars 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 20 mars 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 20 mars 2017.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.



Réglementation

- 2017-107** *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses) - Avis de motion*
- M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement* afin de modifier diverses dispositions.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-108** *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses) - Avis de motion*
- M^{me} Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin de modifier diverses dispositions.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-109** *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125) - Avis de motion*
- M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin de modifier les limites des zones C5-010, H3-124 et H3-125 et créer la zone H3-164.
- Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.
- 2017-110** *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)*
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;
- Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande
- ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.
- 2017-111** *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-112

Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Le vote est demandé par M. Jean Lalande

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier et MM. Josef Hüslér et Jean-François Poulin et Rico Laguë votent pour la modification de zonage.

M. Jean Lalande vote contre la modification de zonage.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-113

Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2017-114 **Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 20 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-115 **Adoption du Règlement 454-5 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 454-5 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-116 **Adoption du Règlement 458-15 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-005 et H4-018)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 6 mars 2017;



CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-15 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-005 et H4-018)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-117

Adoption du Règlement 509-1 modifiant le Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 509-1 modifiant le Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-118

Adoption du Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-119

Déclarations d'intérêts pécuniaires de MM. Jean-François Poulin et Rico Laguë

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de MM. Jean-François Poulin, nouvel élu et une mise à jour de celle de M. Rico Laguë.



2017-120 Avis de contamination - Lot 4 354 342 du cadastre du Québec - Rue Saint-Grégoire

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'études environnementales, il s'avère que le lot 4 354 342 du cadastre du Québec est contaminé;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire que ce lot soit enregistré comme tel au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie le mandat octroyé à M^e Diane Lépine, notaire, afin d'effectuer les procédures menant à l'enregistrement d'un avis de contamination sur le lot 4 354 342 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2017-121 Élections municipales de novembre 2013 - Rapport des activités

Est déposé, par la trésorière, le rapport des activités effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 à la suite des élections de novembre 2013.

2017-122 Acquisition des archives photographiques de M. Serge Bernier

CONSIDÉRANT que M. Serge Bernier entend se départir de ses archives photographiques;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale de ce fonds pour la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre à M. Serge Bernier une somme de 1 000 \$ pour faire l'acquisition de ses archives photographiques.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-639.

2017-123 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 mars 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 427 145,98 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 258 783,86 \$.



QUE l'état des revenus et dépenses au 30 mars 2017 soit approuvé.

2017-124 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 8

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 2 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 8 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 202 256,35 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 19 545,93 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-125 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 9

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 29 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 9 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 124 638,40 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 12 044,98 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-126 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 21 185 \$ représentant 16,95 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :



« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 125 000 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement d'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.



Ressources humaines

2017-127 Carrefour action municipale et famille - Colloque

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que M^{me} Pauline Mercier soit autorisée à assister au colloque annuel du Carrefour action municipale et famille, les 8 et 9 juin 2017 à Gaspé, au coût de 252,23 \$, incluant les taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2017-128 Fin de la période de probation de M^{me} Marie-Ève Tétreault

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 mars 2017.

CONSIDÉRANT que M^{me} Marie-Ève Tétreault a été embauchée à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement le 28 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M^{me} Tétreault était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M^{me} Tétreault a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M^{me} Marie-Ève Tétreault à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, rétroactivement au 28 septembre 2016.

2017-129 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU que le conseil municipal octroie le titre de chef d'équipe au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à M. Sylvain Lapointe, à compter du 4 avril 2017.

QUE les conditions de travail rattachées à ce titre soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2017-130 Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 16 mars 2017.

CONSIDÉRANT le transfert de M. Louis Maynard;



CONSIDÉRANT que l'affichage du poste d'opérateur a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU que le conseil municipal nomme M. Maxime Papineau au poste d'opérateur au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics), à compter du 4 avril 2017.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2017-131

Démission de M^{me} Claudine R. Lucchese

Document : Lettre de M^{me} Claudine R. Lucchese datée du 17 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M^{me} Claudine R. Lucchese, effective le 28 avril 2017.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Claudine R. Lucchese pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

Incendie

2017-132

Municipalité d'Ange-Gardien - Entente d'entraide incendie

Document : Projet d'entente préparé par la greffière, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Municipalité d'Ange-Gardien.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-133

Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption du rapport annuel 2016 (An 1)

CONSIDÉRANT que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq onglets soit : Page titre, Sommaire, Indicateurs de performance, Plan de mise en œuvre et Graphique (Indicateurs de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2016 (An 1) a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Farnham;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2016 (An 1);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte le rapport d'activités annuel 2016 (An 1) en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et que celui-ci soit transmis à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Traitement des eaux

2017-134 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016

Est déposé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016 pour la Ville de Farnham.

Travaux publics

2017-135 Octroi du contrat d'achat de compteurs d'eau

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 21 mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Les Plastiques Desmarais P & F inc.	132 397,56 \$
Les compteurs Lecomte Itée - Soumission originale	143 728,47 \$
Les compteurs Lecomte Itée - Alternative 1	136 060,02 \$
Les compteurs Lecomte Itée - Alternative 2	132 173,89 \$
Les compteurs Lecomte Itée - Alternative 3	109 965,54 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que les alternatives 2 et 3 présentées par Les compteurs Lecomte Itée soient déclarées non conformes.

QUE le contrat pour l'achat de compteurs d'eau soit octroyé à la compagnie Les Plastiques Desmarais P & F inc. au coût de 132 397,56 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.



2017-136

Octroi du contrat de réfection d'une partie de la rue Spoor

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 23 mars 2017 et conformité administrative de la greffière datée du 31 mars 2017

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, douze soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Les Entreprises Dénex inc.	262 113,41 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	298 296,71 \$
Groupe Allaire Gince infrastructures inc.	299 900 \$
Les constructions M. Morin inc.	302 290,54 \$
Bertrand Ostiguy inc.	311 533,96 \$
B. Frégeau & Fils inc.	313 306,88 \$
Excavations Darche inc.	324 426,11 \$
Gestion Dexsen inc.	340 172,69 \$
MSA Infrastructures inc.	345 000 \$
Marobi inc.	348 025,32 \$
Germain Lapalme et fils inc.	366 818,55 \$
T.G.C. inc.	403 454,17 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour la réfection d'une partie de la rue Spoor soit octroyé à la compagnie Les Entreprises Dénex inc. au coût de 262 113,41 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

QUE ce projet sera financé en partie par le budget des activités financières et également par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour un montant de 285 000 \$.

2017-137

Octroi du contrat de pavage 2017

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative de la greffière datés du 30 mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, six soumissions ont été déposées comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Pavages Maska inc.	579 330,37 \$
MSA Infrastructures inc.	582 118,43 \$
Sintra inc. (Montérégie-Rive-Sud)	632 518,76 \$
Construction Bau-Val inc.	666 835,66 \$
Eurovia Québec construction inc.	671 493,21 \$
Construction Techroc inc.	721 803,05 \$

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le contrat de pavage 2017 soit octroyé à la compagnie Pavages Maska inc. au coût maximal de 579 330,37 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

QUE ce projet sera financé par le surplus accumulé non affecté.

2017-138

Réception finale des travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 21 mars 2017.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable a été effectuée le 2 octobre 2014 (Résolution 2014-426);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la réception finale des travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable en date de ce jour.

QUE la retenue de 6 565,83 \$, excluant les taxes, soit remise à la compagnie Asphalte des Cantons, division de Sintra inc.

Services techniques et développement

2017-139

Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de membres

CONSIDÉRANT que le mandat de M^{me} Isabelle Chartrand ne peut être renouvelé en vertu des dispositions de l'article 2.1.3 du *Règlement 510 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Mélissa Viens ne s'est pas présentée à trois rencontres consécutives, contrevenant aux dispositions de l'article 2.2.9 du *Règlement 510 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE M. François Gagnon est maintenant un employé municipal, contrevenant aux dispositions de l'article 2.1.2 du *Règlement 510 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*;



CONSIDÉRANT qu'un poste est toujours vacant à la suite du départ de M. Patrick Meunier en 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal mette fin, en date de ce jour, aux mandats de M^{mes} Isabelle Chartrand et Mélissa Viens et de M. François Gagnon.

QUE le conseil municipal nomme M^{mes} Sylvie Sicard, France Vaudry, Annie Gemme et M. Simon Bonneau-Verville à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans à compter de ce jour.

2017-140

Demande de dérogation mineure - Lot 4 447 524 du cadastre du Québec - 329-331, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 8 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M^{me} Chantale Paris, propriétaire du lot 4 447 524 du cadastre du Québec sis aux 329-331, rue Yamaska Est visant à permettre la construction d'un garage détaché situé en cour avant secondaire avec une marge avant de 3,81 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les bâtiments accessoires résidentiels en cour avant secondaire et exigent une marge avant secondaire minimale de 6 m.

2017-141

Demande de dérogation mineure - Lot 4 355 727 du cadastre du Québec - 190, chemin Audette

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 8 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Daniel Ménard, propriétaire du lot 4 355 727 du cadastre du Québec sis au 190, chemin Audette visant à permettre la construction d'une remise d'une superficie de 24,6 m² pourvue d'une porte de 2,44 m de large, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage*



exigent une superficie maximale de 20 m²; laquelle peut être pourvue d'une porte ayant une largeur maximale de 1,5 m.

2017-142 Usage conditionnel - 151, rue Deschamps

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2017.

La greffière fait la lecture de la demande d'usage conditionnel et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'une affiche est installée sur l'immeuble concerné depuis le 8 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU que le conseil municipal approuve la demande d'usage conditionnel de M. Patrick Meunier de la compagnie Gestion P.M. Meunier inc., propriétaire du 151, rue Deschamps, visant à autoriser les usages suivants comme usages conditionnels dans le bâtiment sis sur cet immeuble :

- Service de travaux spécialisés en équipement (665).
- Entreposage et service d'entreposage (637).
- Industrie d'articles de sport et de jouets (393).
- Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bain en bois (2736).

2017-143 Demande de certificat d'autorisation - 200, rue Desjardins

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 mars 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement des enseignes au 200, rue Desjardins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement des enseignes de l'immeuble sis au 200, rue Desjardins en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-144 Demande de permis - 329-331, rue Yamaska Est

Documents : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme datées des 13 février 2017 et 13 mars 2017.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction d'un garage détaché au 329-331, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la construction d'un garage détaché sur l'immeuble sis aux 329-331, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que lorsque la propriétaire changera le revêtement de la toiture du bâtiment principal, celui-ci devra être en tôle noire afin de s'harmoniser avec la toiture du garage détaché.

2017-145

Demande de permis - 248-250, rue Saint-André Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 mars 2017.

CONSIDÉRANT qu'un permis avait été accordé en vertu de la résolution 2015-136;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas tous été faits en conformité avec cette autorisation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte les modifications apportées aux travaux acceptés par la résolution 2015-136, à la condition que le propriétaire peinture en blanc l'ouverture située au rez-de-chaussée de la façade avant du bâtiment.

2017-146

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 4 446 776 du cadastre du Québec (Chemin des Coteaux)

Document : Dossier de l'inspecteur des bâtiments daté du 7 mars 2017.

CONSIDÉRANT que le lot visé et les lots voisins font partie majoritairement d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que la partie agricole conservera sa vocation agricole même après sa subdivision;

CONSIDÉRANT que les propriétés entourant ledit lot sont majoritairement exploitées à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux dispositions applicables des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et sur l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur la préservation des ressources d'eau et de sol;



CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise aucune nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture en milieu agricole;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de M. Francis Desmarais, laquelle vise à obtenir une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à la subdivision du lot 4 446 776 du cadastre du Québec afin de créer deux lots.

Loisirs, culture et tourisme

2017-147 Fermeture estivale de la Bibliothèque Louise-Hall

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 17 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Bibliothèque Louise-Hall soit fermée du 9 au 22 juillet 2017.

QU'à compter de ce jour, la Bibliothèque Louise-Hall sera fermée les deux semaines précédentes de celles des vacances de la construction.

2017-148 Exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M. Xavier Lapointe relatif à l'exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair pour la saison 2017-2018.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-149 Bail du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet de bail, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M^{me} Caroline Jean relatif à l'exploitation du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



2017-150

Tournoi de volleyball de plage

Documents : Lettre de M^{me} Lucie Longpré datée du 9 mars 2017 et dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'utilisation et la fermeture temporaire du Stationnement Conrad-Blain du 25 août 2017 à 7 h au 28 août 2017 à midi pour la tenue d'un tournoi de volleyball de plage.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis d'alcool pour cette activité.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de vente de produits alimentaires pour cette activité.

QU'aucun accès à la rivière ne sera autorisé.

QUE les demandes d'affichage devront être présentées à la Ville de Farnham pour autorisation.

QUE la Ville de Farnham autorise que le spectacle du 26 août 2017 puisse se terminer à minuit.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Quatre poubelles.
- Quatre bacs de recyclage.
- Deux estrades, le transport de celles-ci étant à la charge du demandeur.
- Dix tables à pique-nique.
- Clôture (Les employés municipaux n'en feront pas l'installation).

QUE les employés municipaux pourront procéder à l'installation des poteaux soutenant les filets et à la soudure des bases de ces poteaux.

QUE les puisards devront être scellés par le Service des travaux publics avant l'aménagement des terrains.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés. Le Service des travaux publics verra à nettoyer le reste du sable avec le balai-aspirateur.

QUE les locataires du 291, rue Principale Est devront avoir accès à leur stationnement en tout temps.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.



Représentation

2017-151

Participation aux tournois de golf 2017

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Farnham avec certains organismes municipaux, communautaires et corporatifs;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham délègue les personnes suivantes aux tournois de golf 2017 :

Tournoi	Date	Participants
Échec au crime	25 mai	André Claveau François Giasson
Ville de Bromont	30 mai	Josef Hüsler André Claveau
Ville de Saint-Césaire	2 juin	André Claveau Jean-François Poulin
Chambre de commerce de Brome-Missisquoi	7 juin	André Claveau Jean-François Poulin
Sani-Éco	9 juin	Vincent Roy Jean-François Poulin
Ville de Bedford	14 juin	Josef Hüsler André Claveau
Classique BMP	21 juin	André Claveau Pauline Mercier (Souper) Jean Lalande (Souper)
Ville de Cowansville	11 juillet	Josef Hüsler André Claveau
Fondation Les Foyers Farnham	11 juillet	Vincent Roy Rico Laguë Pauline Mercier (Souper) Jean Lalande (Souper)
Maison Au Diapason	29 août	Josef Hüsler André Claveau Pauline Mercier (Souper)
Ville de Dunham	8 septembre	Josef Hüsler Rico Laguë
Chevaliers de Colomb de Farnham	À venir	André Claveau Jean Lalande Vincent Roy Jean-François Poulin

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



Ajouts

2017-152

Farnham s'active

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 30 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la tenue de l'activité Farnham s'active le 6 mai prochain au parc Israël-Larochelle, ainsi que les parcours de vélo et de course/marche.

2017-153

Fédération québécoise des Municipalités - Congrès

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise MM. Vincent Roy et Jean-François Poulin à assister au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités du 28 au 30 septembre 2017 à Québec.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2017-154

Libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair

CONSIDÉRANT la tenue du bal des finissants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand à l'aréna Madeleine-Auclair le 3 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la libération du permis d'alcool de l'aréna Madeleine-Auclair les 2, 3 et 4 juin 2017 afin que le comité organisateur du bal des finissants ou le traiteur désigné à cette fin, puisse demander un permis événementiel pour ces dates.

2017-155

Réception provisoire des travaux des rues Dynes, Stevens et Pollender - Phase 3 du Quartier des Braves

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 3 avril 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue la réception provisoire des travaux d'infrastructures des rues Dynes, Stevens et Pollender, phase 3 du Quartier des Braves en date de ce jour.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots J1 à J26, R1 à R32, M1 à M14 et D1 du plan de phases de développement daté du 21 décembre 2016.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.



QUE les travaux et ouvrages énumérés à la liste des déficiences déposée par Les Consultants S.M. Inc., datée du 31 mars 2017, devront être complétés avant la réception finale des travaux.

2017-156

Offices municipaux d'habitation - Projet de regroupement

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire veut réduire le nombre d'Offices municipaux d'habitation en les regroupant au sein d'entités régionales;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Farnham et celui de Bedford sont déjà regroupés aux fins de gestion;

CONSIDÉRANT que ce regroupement respecte les règles permettant de conserver leur indépendance et d'éviter une fusion forcée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Brigide de joindre ce regroupement;

Il est PROPOSÉ par

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham se prononce en faveur d'un regroupement des Offices municipaux d'habitation des Municipalités de Bedford, Sainte-Brigide et Farnham.

Seconde période de questions

Quatre des vingt-cinq personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Panneau 40 km/h rue des Écureuils à déplacer.
- Poules urbaines.
- Pouvoir de visite des inspecteurs.
- Démarches de la Ville contre le 1144, rue Saint-Paul.
- Travail des pompiers.
- Ramassage de la neige sur la rue Gosselin.
- Procédures de déneigement.

La séance est levée à 19 h 48.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire